

HABITAT. Les aides financières reconduites

Pour 2016, la Communauté de communes du Pays de Livarot et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont reconduit leur partenariat en ce qui concerne les aides financières pour les propriétaires souhaitant faire des travaux d'amélioration de leurs habitations.

À l'occasion de la visite d'une maison située en centre-ville, et actuellement en rénovation, Christophe Raveau, chargé des dossiers au Centre de développement de l'habitat et de l'aménagement du territoire (CDHAT), a rappelé que « Les aides financières sont accordées en priorité aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation à la perte d'au-



Mi-mars, Armando Arena, troisième à partir de la gauche, et Christophe Raveau, cinquième, ont fait un point sur l'avancée des travaux, commencé en 2015, en compagnie de délégués de la Communauté de communes du Pays de Livarot

tonomie, ou des travaux de traitement de logements très dégradés voire insalubres ». En 2015, pour les travaux

d'amélioration de l'habitat, 38 porteurs de projets ont été informés et 14 dossiers ont été subventionnés par l'Anah. À chacun des dossiers aidés financièrement, la Cdc a apporté une aide supplémentaire de 300 €. D'autres aides financières peuvent compléter ces subventions.

Ainsi, Armando Arena, propriétaire de la maison visitée, a pu bénéficier de 14 000 € de subventions sur un montant de travaux de 35 994 € TTC.

Pour se renseigner sur les différentes aides financières possibles, Christophe Raveau assure une permanence le premier lundi du mois, de 9 h 30 à 12 h, au Point-Info 14, 8, rue du Général-Leclerc.